



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE

DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale

Bouchette (Québec) J0X 1E0

Tél. : (819) 465-2555 ▪ Fax. : (819) 465-2318

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – 2020-327

Avis est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Bouchette, qu'un projet de règlement visant à modifier la rémunération des élus du conseil de la Municipalité de Bouchette a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020.

Rémunération actuelle	Rémunération de base	Allocation dépenses	Rémunération totale
Maire	13 748.64\$	6 874.32\$	20 622.96\$
Conseillers	4 582.92\$	2 291.40\$	6 874.32\$

Rémunération proposée	Rémunération de base	Allocation dépenses	Rémunération totale
Maire	13 748.64\$	6 874.32\$	20 622.96\$
Conseillers	4 582.92\$	2 291.40\$	6 874.32\$

Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année 2020. La rémunération ne sera pas indexée à la hausse pour l'exercice financier 2020.

L'adoption du règlement en titre est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bouchette du 11 janvier 2021 qui se tiendra en visioconférence.

Donné à Bouchette, ce lundi 14 décembre 2020.

Claudia Lacroix B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière